

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°03-2020-055

ALLIER

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2020

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

03-2020-04-23-005 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL n°997/2020 du 23 avril 2020 (1 page)

Page 3

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

03-2020-04-23-005

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL n°997/2020 du 23 avril 2020

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL n°997/2020 du 23 avril 2020

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril FAURE, inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer, dans le cadre de sa mission auprès du service des impôts des entreprises de VICHY :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € ;
- 4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Allier,

Signé

Philippe BAUDIER

